

Doc. 10747

17 novembre 2005

Création d'un Institut européen d'alerte rapide, de gestion et d'étude des catastrophes naturelles

Proposition de résolution

présentée par M. Preda et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Considérant la fréquence accrue, en Europe et sur les autres continents, des situations d'urgence dues à des inondations, sécheresses, tremblements de terre, incendies, tornades, etc.,
2. Reconnaisant la nécessité d'adopter une stratégie globale pour faire face aux indéniables conséquences des changements climatiques de la planète,
3. Constatant les graves répercussions des catastrophes naturelles sur l'économie et le système de santé des Etats concernés et des pays voisins,
4. Notant l'inquiétude que suscite, aux niveaux national et international, l'éventualité d'une pandémie infectieuse (grippe aviaire, par exemple),
5. Conscients et convaincus que les désastres naturels exigent la mise en œuvre de mesures collectives, concertées et solidaires, et d'énormes ressources financières dépassant largement les capacités des nations touchées,
6. Tenant compte de la nécessité d'encourager la cohésion des mesures collectives à prendre dans la gestion des situations de crise engendrées par des catastrophes naturelles,

L'Assemblée parlementaire invite le Conseil de l'Europe à:

1. étudier, avec les institutions et structures compétentes de l'Union européenne, la possibilité de mettre en place un Institut européen d'alerte rapide, de gestion et d'étude des catastrophes naturelles, chargé de coordonner les activités de toutes les institutions et organisations européennes concernées en la matière ;
2. évaluer, avec les gouvernements des Etats membres et les institutions et structures compétentes de l'Union européenne, la possibilité de constituer et financer un Groupe de travail européen chargé des interventions rapides spécialisées en cas de catastrophe naturelle ;
3. promouvoir l'échange de données et d'informations à la faveur d'un dialogue suivi avec les autorités des pays concernés par la Politique européenne de voisinage ;
4. encourager et soutenir la coopération et l'échange de données et d'informations avec les institutions nationales et internationales oeuvrant dans ce domaine et intervenant dans le monde entier.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

PREDA, Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
COŞKUNOĞLU, Osman, Turquie, SOC
de MELO, Maria Manuela, Portugal, SOC
DUPRAZ, John, Suisse, ADLE
ETHERINGTON, Bill, Royaume-Uni, SOC
FRÍÐLEIFSDÓTTIR, Siv, Islande, ADLE
GARCIA PASTOR, Eva, Andorre, ADLE
JAKAVONIS, Gediminas, Lituanie, ADLE
KLYMPUSH, Orest, Ukraine, ADLE
KRSTEVSKI, Zoran, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE
LENGAGNE, Guy, France, SOC
MIRONESCU, Laurentiu, Roumanie, PPE/DC
MIUTESCU, Gheorghe Adrian, Roumanie, ADLE
PAPADIMITRIOU, Elsa, Grèce, PPE/DC
PRESEČNIK, Jakob, Slovénie, PPE/DC
STEENBLOCK, Rainer, Allemagne, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe